

DRC 4731 – Droit, éthique et déontologie

Charles-Maxime Panaccio

Hiver 2023

I. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Ce cours traite de l'éthique des avocat(e)s. Nous commençons par traiter de certaines questions théoriques générales concernant l'éthique. Nous abordons ensuite les particularités de l'éthique de rôle des avocat(e)s. Puis nous examinons les devoirs imposés par les Codes de déontologie et la jurisprudence. Sont examinés les devoirs à l'égard du client (conseil, compétence, confidentialité, loyauté) et envers l'administration de la justice.

II. MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT :

Surtout par cours magistraux.

III. MODALITÉ(S) DE L'EXAMEN :

- Travail *intra* à compléter pendant la semaine de lecture : 25% (préjudiciable)
- Examen-maison (*take-home*) pendant la période d'examens : 75%

IV. PRINCIPAL INSTRUMENT DE TRAVAIL (OBLIGATOIRE) :

À acheter au Docucentre UCU: **Recueil**

V. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE (RÉSERVE DE LA BIBLIOTHÈQUE BRIAN DICKSON)

Barreau du Québec, *Collection de droit 2022-2023, vol. 1 : Éthique, déontologie et pratique professionnelle* (Cowansville: Yvon Blais, 2022).

Aussi disponible gratuitement sur *La Référence* <https://biblio.uottawa.ca/fr/bibliotheque-droit-brian-dickson/reference-rejbdcl> (voir 'Doctrine'; 'Barreau du Québec-Collection de droit'; '2022-2023').

VI. COORDONNÉES ET DISPONIBILITÉS

Mon bureau est situé au FTX 314. Je suis disponible pour des rencontres en personne, par Zoom ou au téléphone en cours de semaine. La meilleure façon de fixer un rendez-vous est de me contacter par courriel. Mon adresse courriel est cpanacci@uottawa.ca. Mon numéro de téléphone est le (613) 562-5800 poste 3248.

PLAN DE COURS

C.d.p. = Code des professions

C.d.a. = Code de déontologie des avocats (Québec)

CTDP = Code type de déontologie professionnelle (Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada)

1. Introduction

2. Éthique, moralité, objectivité, etc.

- C. Tappolet, 'Épistémologie' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 552-57
- D. Wiggins, 'Objectif' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 1123-26.
- S. Blackburn, 'Subjectivisme moral' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 1155-63

3. Traditions et méthodes en éthique normative

- P. Pettit, 'Conséquentialisme' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 329-36
- Berten, 'Déontologisme' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 403-8
- T.E. Hill jr., 'Dignité' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 438-43
- N.J.H. Dent, 'Vertu' (extraits) in M. Canto-Sperber (éd.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (Paris, PUF, 1996) 1665-72
- Max Weber, 'Le métier et la vocation d'homme politique' (extraits) in *Le savant et le politique* (1919)

4. L'éthique professionnelle et le rôle d'avocat

- P. Turmel, 'Éthique appliquée, institutions adversatives et moralité des rôles professionnels', (2012) 14 *Éthique publique*.
- M. La Torre, 'Autour de la déontologie de la profession d'avocat : entre théorie du droit et philosophie politique', (2017) 31 *Cahiers de méthodologie juridique*, 1822.
- D. Weinstock, 'Introduction aux fondements de l'éthique et de la déontologie' in Barreau du Québec, *Collection de droit 2011-12, vol. 1 : Éthique déontologie et pratique professionnelle* (Cowansville : Yvon Blais, 2011) 19-27
- art. 1, 23-26, 45, 87, 90-91, 109-115, 116-117, 121, 122, 122.1, 122.2, 123.6, 126-129, 134, 137-9, 142, 144-146, 150, 156, 160, 162-164, 175 *C.d.p.*
- art. 1-4, 45-46, 128 *Loi sur le barreau*
- *Règlement sur la formation professionnelle des avocats*, art. 3, 5, 14, 21-27
- *Law Society of British Columbia c. Trinity Western University*, 2018 CSC 32

5. Avocat-client (1) : entrée en relation, nature de la relation, prise de décision

- Site Web, Barreau du Québec, 'Faire affaire avec un avocat', 'Les rôles de l'avocat', 'La relation avocat client'
- Publicité
 - art. 60.1-60.3 *C.d.p.*
 - art. 7 à 10 *C.d.a.*;
 - art. 4.1-4.3 *CTDP*
- Choix du client
 - art. 32-33 *C.d.a.*
 - art. 4.1 commentaire 4 *CTDP*
 - Discrimination : art. 4.1 *C.d.a.* ; art. 6.3, 4.1. *CTDP*
- Prise de décision et conseils au client
 - art. 13-15, 23-28, 37-38, 40-42, 45, 47 *C.d.a.* ;
 - art. 3.2-1, 3.2-2, 3.2-7 *CTDP*

6. Avocat-client (2) : compétence, honoraires, fin de la relation.

- Compétence
 - art. 10, 20, 22, 29 *C.d.a.*
 - art. 3.1-1, 3.1-2 *CTDP*
 - *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* : art. 1, 3-18
 - *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*, art. 1,3, 5-6, 8-9, 13-14, 16-17, 18-26
 - *Chevreuil c. R.*, 2008 QCCA 82
- Frais, honoraires, biens en fidéicommiss
 - Site Web, Barreau du Québec, 'Facturation des services d'un avocat', 'Contester une facture d'avocat'.
 - art. 7, 94-104 *C.d.a.* ;
 - art. 3.6-1, 3.6-2, 3.6-3, 3.6-6, 3.6-10. *CTDP*
 - *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* : art. 28-60, 69-72.
 - Art. 126-127 *Loi sur le barreau*
 - Art. 88-89.1 *C.d.p.*
 - *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*, art. 1-2, 5-6, 7, 12, 20, 22, 27, 30
- Fin de la relation/retrait
 - art. 24-25, 48-49, 51-52 *C.d.a.*
 - art. 3.7-1 à 3.7-9 *CTDP*

7. Avocat-client (3) : secret professionnel et confidentialité.

- Textes de loi
 - art. 60.4, 60.5 *C.d.p.*
 - art. 131 *Loi sur le barreau*
 - art. 9 *Charte québécoise*
 - art. 2858 *C.,c.Q.*
 - art. 20, 60-70 *C.d.a.*
 - 3.3-1-3.3-7 *CTDP*
- Jurisprudence :
 - *Lavallee, Rackel & Heintz c. Canada (Procureur général)*; *White, Ottenheimer & Baker c. Canada (Procureur général)*; *R. c. Fink*, [2002] 3 R.C.S. 209, 2002 CSC 61

- *Descôteaux c. Mierzwinski*, [1982] 1 R.C.S. 860
- *Société d'énergie Foster Wheeler ltée c. Société intermunicipale de gestion et d'élimination des déchets (SIGED) inc.*, [2004] 1 R.C.S. 456, 2004 CSC 18
- *R. c. McClure*, [2001] 1 R.C.S. 445, 2001 CSC 14

8. Avocat-client (4) : loyauté et conflits d'intérêts

- Textes de loi
 - art. 71 à 77 + 83-93 *C.d.a.*
 - art. 3.4-1 à 3.4-11; 3.4-17 à 3.4-23 ; 3.4-27 à 3.4-30 *CTDP*
- Jurisprudence
 - *Canada (Procureur général) c. Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada*, 2015 CSC 7, [2015] 1 R.C.S. 401
 - *Succession MacDonald c. Martin*, [1990] 3 R.C.S. 1235
 - *R. c. Neil*, [2002] 3 R.C.S. 631, 2002 CSC 70
 - *Strother c. 3464920 Canada Inc.*, [2007] 2 R.C.S. 177, 2007 CSC 24
 - *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada c. McKercher LLP*, 2013 CSC 39, [2013] 2 R.C.S. 649

9. Avocat-client (5) : thèmes choisis

- Défense criminelle
 - Y. Boisvert, *La défense des indéfendables*
 - *R. c. Delisle*, [1999] R.J.Q. 129 (C.A.)
 - *R. v. Hector*, 2000 CanLII 5725 (ON CA) [2000] 146 C.C.C. (3d) 81.
- Avocat(e) au gouvernement; procureur(e) de la couronne
 - Honorable A. McLellan, conseillère spéciale du premier ministre du Canada J. Trudeau, *Examen des rôles de ministre de la Justice et de procureur général du Canada* (2019), extraits.
 - Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (Parlement du Canada), *Rapport Trudeau II* (SNC-Lavalin et Jody Wilson-Raybould), extraits (2019).
 - *Boucher v. The Queen*, [1955] S.C.R. 16
 - Service des poursuites pénales du Canada, *Guide du Service des poursuites pénales du Canada* (extraits)
 - Art. 112 al. 2 *C.d.a.*
 - Art. 5.1-3 *CTDP*
- Personnes morales
 - Art. 36, 45 *C.d.a.*
 - Art. 3.2-3, comm. [1], 3.2-8 *CTDP*

10. L'avocat et l'administration de la justice

- Préambule, art. 4, 12, 17-19, 111-113, 115-117, 119, 129, 132 *C.d.a.*
- art. 5.1-1, 5.1-2, 5.1-5, 5.4-2, 5.4-3, 5.6-1, 7.2-1, 7.2-4, 7.5-1, 7.5-2 *CTDP*
- *Doré c. Barreau du Québec*, [2012] 1 R.C.S. 395, 2012 CSC 12
- *Groia c. Barreau du Haut-Canada*, 2018 CSC 27